



GARANTIE

1. Pensione garantit son mur décoratif contre les défauts de fabrication. Si, lors de l'ouverture d'une boîte, le produit est défectueux ou ne respecte pas les normes de qualité Pensione, **NE PAS INSTALLER** et contactez votre détaillant.
2. Pensione offre une garantie limitée de 25 ans sur la structure et la finition du mur Pensione.
3. Ce produit est inflammable et son utilisation à proximité d'une source de chaleur importante (comme un foyer au gaz, appareil de combustion solide, combustion lente, poêle, etc.) n'est pas recommandé. Vérifier les règlements de construction ou le service d'incendie le plus près de votre localité. Dans la majorité des cas, l'utilisation de mur décoratif en bois est interdite à proximité de ses sources importantes de chaleur.
4. Préparez votre mur avant d'installer votre mur décoratif Pensione. La surface doit être un gypse, plat et fraîchement apprêté ou peint. La surface doit être propre et libre de toute poussière pour que les planches adhèrent à leur maximum sur le mur.
5. Pensione est du bois véritable à 100% et la coloration du bois le rend unique en son genre.
6. Pensione garantit la conformité de son produit lorsque installé selon nos instructions d'installation et maintenu dans un environnement dont l'humidité relative se situe entre 35% et 55% pendant et après l'installation. Le non-respect des instructions d'installation annulera l'application de cette garantie.
7. Le bois est un matériau vivant et il est normal de s'attendre à des changements de dimensions dans la largeur et longueur une fois installé ce qui créera de petits espaces entre les morceaux en fonction de l'humidité relative de la pièce.

Exclusions de garantie

- Les dommages dus à une mauvaise installation, soin ou entretien.
- Les dommages causés par un impact sévère, rayure, coupure, le feu, l'eau, une modification au produit ou toute autre usure ou dommage causé par un acte de la nature.
- Bien que le mur Pensione a des bords traités pour améliorer la résistance à l'humidité, il n'est pas imperméable. Les dommages causés par l'eau ou tout autre liquide ne sont pas couverts par cette garantie.
- Le mur Pensione installé près d'un foyer n'est pas couvert par cette garantie.
- La garantie couvre le mur Pensione acheté auprès d'un revendeur autorisé et par l'acheteur original. Ne peut être transféré.
- Un morceau installé est réputé par le fabricant d'avoir été acceptée par l'installateur et/ou le propriétaire et aucune réclamation sera acceptée pour défaut de fabrication.